

15

Éducation et science

1557-1700

Institutions de formation

Édition 2017



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Neuchâtel 2017

Éditeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)
Renseignements:	schulstat@bfs.admin.ch
Rédaction:	Sylvie Oeuvray, OFS
Contenu:	Sylvie Oeuvray, OFS
Série:	Statistique de la Suisse
Domaine:	15 Éducation et science
Langue du texte original:	français
Mise en page:	Section DIAM, Prepress/Print
Graphiques:	Section DIAM, Prepress/Print
Page de titre:	OFS; concept: Netthoevel & Gaberthüel, Bienne; photo: © gradt – Fotolia.com
Impression:	en Suisse
Copyright:	OFS, Neuchâtel 2017 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.
Commandes d'imprimés:	Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel, tél. 058 463 60 60, fax 058 463 60 61, order@bfs.admin.ch
Prix:	gratuit
Téléchargement:	www.statistique.ch (gratuit)
Numéro OFS:	1557-1700



Table des matières

Introduction	4
Vue d'ensemble	5
Institutions de formation selon le degré de formation	7
Sous la loupe: les écoles spécialisées	8
Sous la loupe: la formation professionnelle initiale	9
Institutions de formation selon la taille	10
L'autorité responsable des institutions de formation	11
Sous la loupe: les diversités cantonales	13
La répartition des institutions de formation sur le territoire suisse	16
Sources	19
Définitions	20
Renseignements	21

Introduction

Cette brochure présente les institutions de formation en Suisse et décrit leur organisation par degré de formation, par taille, par autorité responsable (secteur public ou privé) ainsi que par répartition territoriale et linguistique.

Les données proviennent principalement de la statistique des institutions de formation et de la statistique des élèves et des étudiants. Elles se réfèrent à l'année scolaire 2015/16.¹

Institution de formation

Une institution de formation est une entité permanente qui offre à des élèves/étudiants une ou plusieurs formation(s) formelle(s) dispensée(s) par un corps enseignant. La formation s'effectue sur la base d'une communication directe entre ce dernier et les élèves/étudiants.

Une institution de formation est définie par son niveau administratif (direction) ainsi que par le ou les sites de formation (bâtiments) qui lui sont subordonnés.

Les termes génériques «école» et «établissement» utilisés dans cette publication correspondent aux sites de formation.

Les chiffres publiés se rapportent aux institutions de formation du degré primaire² au degré tertiaire. Ils correspondent en principe aux sites de formation, à l'exception des hautes écoles³. Les institutions de formation du degré tertiaire n'étant pas définies de façon homogène au niveau suisse, elles ne sont traitées dans cette brochure que dans la vue d'ensemble ci-après (voir graphique G1).

¹ Sans deux écoles privées non subventionnées du canton de Vaud qui n'ont pas fourni de données.

² L'école obligatoire dure onze ans. Elle recouvre les degrés primaire et secondaire I. Le degré primaire se déroule sur huit ans, y compris deux ans d'école enfantine ou les deux premières années du cycle élémentaire.

³ Dans les statistiques de la formation, les hautes écoles ne sont définies qu'au niveau administratif. Certaines d'entre elles étant intercantionales, elles ne peuvent pas être présentées par canton.

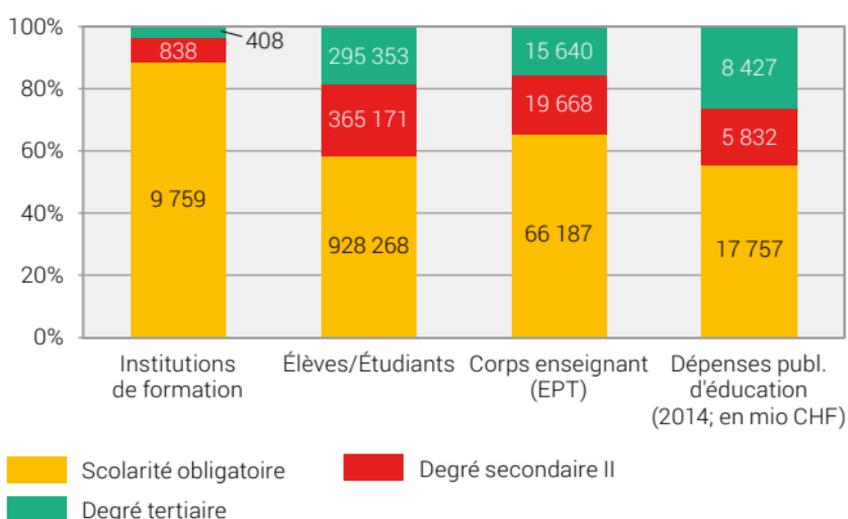
Vue d'ensemble

À la rentrée scolaire 2015, on comptait en Suisse 10 568 institutions de formation, tous degrés confondus.⁴

La majorité des institutions de formation se trouvent dans la scolarité obligatoire (89%). Elles hébergent 58% de toutes les personnes en formation et 65% des enseignants⁵. Environ la moitié des dépenses publiques d'éducation sont consacrées à ce degré (55%). Seuls 8% des écoles sont au degré secondaire II. Elles contiennent 23% des personnes en formation et 19% des enseignants pour environ un cinquième des dépenses publiques d'éducation (18%). Au degré tertiaire, la part des institutions de formation est de 4%. Elles comprennent 19% des personnes en formation pour 15% des enseignants, un quart des dépenses publiques d'éducation⁶ étant affectées à ce degré (26%).

Institutions de formation, élèves/étudiants, enseignants et dépenses publiques d'éducation selon le degré de formation, en 2015/16

G 1



Sources: OFS – SBI, SDL, SPE, SIUS, ÖBA

© OFS 2017

⁴ sans double comptage; voir explications au chapitre suivant

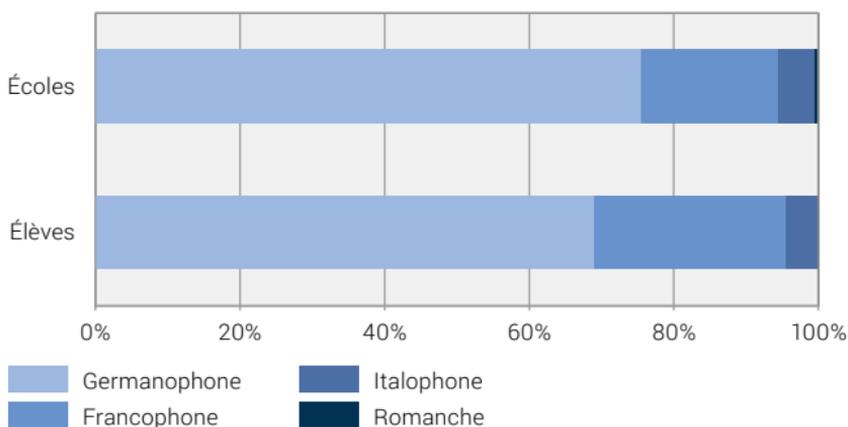
⁵ Sans le personnel dispensant un programme d'enseignement étranger (3073 EPT). Sont concernés la scolarité obligatoire et le degré secondaire II. Le détail de cette catégorie se trouve sous « Définitions » à la fin de la publication.

⁶ sans les dépenses publiques pour la recherche

Les trois quart des écoles, tous degrés de formation confondus, sont situées en Suisse alémanique pour 69% des élèves, près d'une sur cinq en Suisse romande (19,1%) pour un bon quart des élèves (26,6%), 5% dans la partie italophone du pays (4,3% des élèves) et 0,5% dans la région romanche (0,2% des élèves).

Écoles et élèves selon la région linguistique, en 2015/16

G 2



Sources: OFS – SBI, SDL

© OFS 2017

Institutions de formation selon le degré de formation

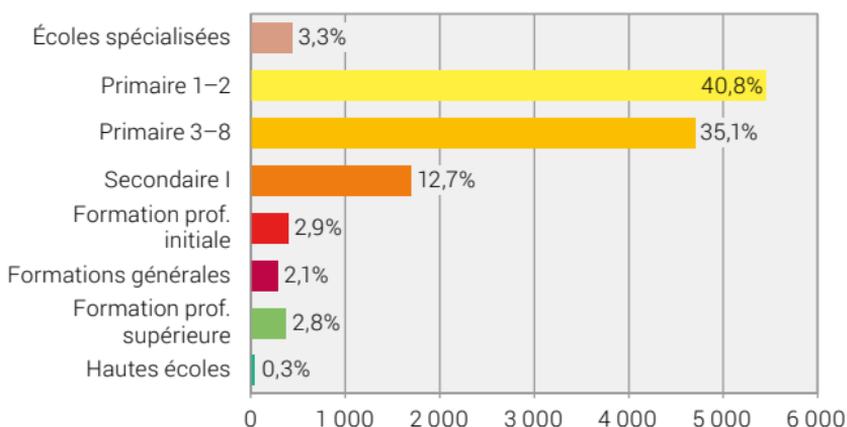
Le degré de formation d'une école est défini par la population d'élèves qu'elle accueille et par les programmes de formation dans lesquels ils sont inscrits. Une même école offrant un programme d'enseignement sur plusieurs degrés de formation peut par conséquent être comptée plusieurs fois, selon le niveau de détail voulu par l'analyse (principe du double comptage).

La plus grande part d'écoles est celle du degré primaire 1–2⁷, avec plus de 40%. Elle est suivie par le degré primaire 3–8⁸ (35%). La part des écoles au degré secondaire I s'élève à 13% et celle des écoles spécialisées à 3% environ.

Les 8% restants comprennent les écoles de la scolarité post-obligatoire (formation professionnelle initiale, formations générales, formation professionnelle supérieure et hautes écoles).

Écoles selon le degré de formation, 2015/16

G 3



Source: OFS – SBI

© OFS 2017

⁷ Degré primaire 1–2: école enfantine, cycle élémentaire années 1–2

⁸ Degré primaire 3–8: années 3–8

Sous la loupe: les écoles spécialisées

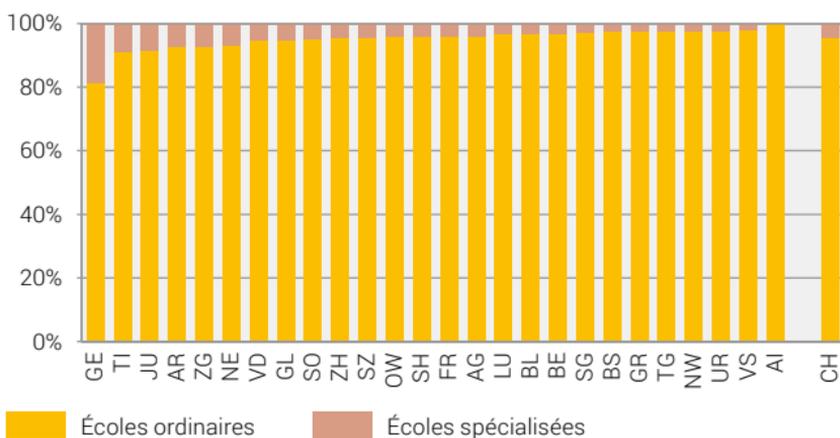
Les écoles spécialisées représentent une minorité dans le système scolaire suisse (3,3% du total des institutions de formation). Elles relèvent à la fois du degré primaire et du degré secondaire I. Elles se différencient clairement des autres institutions de formation du point de vue de l'autorité qui en est responsable, de leur répartition et de leur organisation dans les cantons. C'est pourquoi elles sont traitées ici de manière séparée.

Par distinction avec une école ordinaire, une école spécialisée est une institution de formation de la scolarité obligatoire qui dispense un enseignement adapté à différentes formes de handicap ou à des élèves connaissant de grandes difficultés d'apprentissage ou de graves troubles du comportement.

En 2015/16, on dénombrait 443 écoles spécialisées en Suisse. Le canton de Genève relève la plus grande proportion d'écoles spécialisées (19%). Dans les trois cantons qui en comptent le plus (GE, TI, JU), celles-ci sont en moyenne plus petites que dans les autres cantons (moins de 20 élèves par école). Dans sept cantons, la part d'écoles spécialisées dans la scolarité obligatoire s'élève à moins de 3%. Le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures n'en compte pas. La répartition des élèves dans les écoles spécialisées est partiellement intercantonale. Dans le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures, à St-Gall et en Thurgovie, les élèves fréquentent principalement des écoles spécialisées en Appenzell Rhodes-Extérieures, à St-Gall et en Thurgovie. Au niveau suisse, la part des écoles spécialisées dans la scolarité obligatoire est de 4,5%.

Part des écoles spécialisées dans la scolarité obligatoire selon le canton, en 2015/16

G 4



Source: OFS – SBI

© OFS 2017

Sous la loupe: la formation professionnelle initiale

En Suisse, la formation professionnelle initiale peut être effectuée en entreprise (formation duale) ou sous forme de formation en école à plein temps.

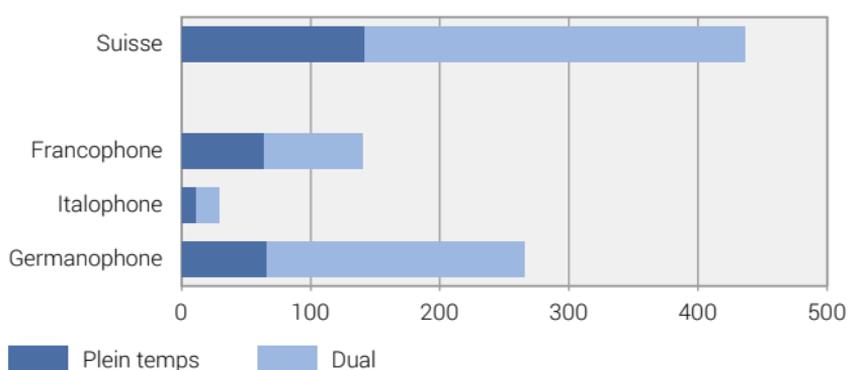
La formation duale consiste en une formation pratique dans une entreprise formatrice complétée par une formation théorique dans une école professionnelle. Le système de formation duale fait de la Suisse un cas particulier en regard des systèmes de formation professionnelle étrangers. Au niveau national, la formation duale est le mode de formation professionnelle le plus courant.

Dans les régions francophone et italophone, la part des écoles offrant des formations professionnelles initiales en école à plein temps est plus grande qu'en Suisse alémanique: en 2015/16, cette part s'élevait à 46% en Suisse romande (24% des élèves), à 38% en Suisse italienne (27% des élèves) et à 25% en Suisse alémanique (5% des élèves).

Cette observation se reflète également dans les dépenses publiques d'éducation par personne en formation: elles sont plus élevées lorsque la part des offres de formation en école à plein temps est grande. Concernant les formations duales, les entreprises privées participent dans une large mesure à leur financement.

Écoles offrant une formation professionnelle initiale, selon le mode de formation et la région linguistique*, en 2015/16

G 5



* En raison du nombre limité d'écoles professionnelles dans la région romanche, cette dernière n'est pas représentée dans le graphique G5. Sont concernées deux écoles (une avec formation duale et une avec formation en école à plein temps).

Institutions de formation selon la taille

La taille moyenne d'une école du degré primaire 1–2 est de 30 élèves, celle d'une école du degré primaire 3–8 de 100 élèves et celle d'une école du degré secondaire I de 150 élèves. Les écoles spécialisées accueillent en moyenne 40 élèves. Au degré secondaire II, il y a environ 600 élèves par école professionnelle et 350 élèves par école offrant une formation générale. Les écoles spécialisées mises à part, la taille des écoles augmente avec le degré de formation.

Taille des institutions de formation

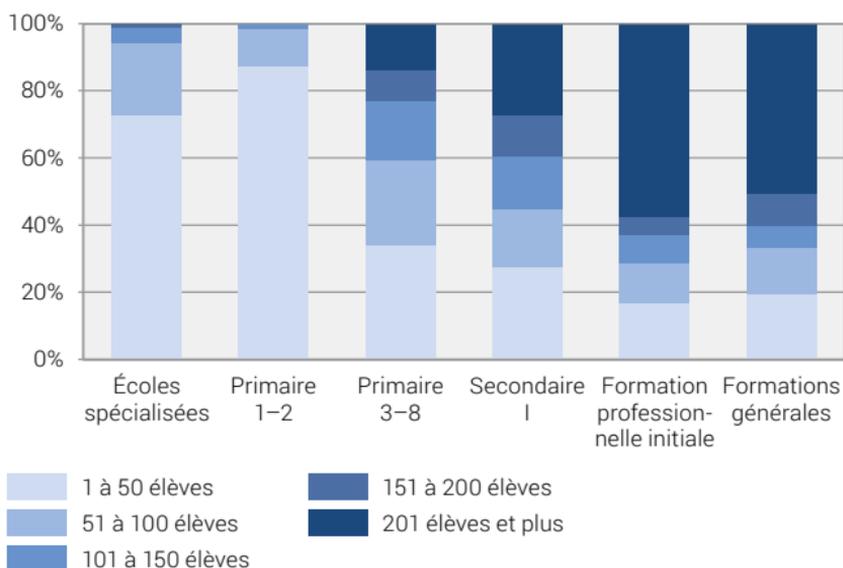
La taille d'une institution de formation est calculée selon le nombre d'élèves instruits dans l'institution de formation.

Dans la scolarité obligatoire, plus de 70% des écoles spécialisées, 87% des écoles du degré primaire 1–2 et 34% des écoles du degré primaire 3–8 ont une taille de 50 élèves ou moins, tout comme un quart des écoles du degré secondaire I. Un quart également des écoles de ce degré ont une taille de plus de 200 élèves.

Au degré secondaire II, environ la moitié des écoles ont plus de 200 élèves (58% pour les écoles professionnelles et 51% pour les écoles offrant une formation générale). Le reste des institutions de formation dans ce degré se répartit entre les différentes échelles de taille en suivant les mêmes tendances.

Écoles selon la taille et le degré de formation, en 2015/16

G 6



L'autorité responsable des institutions de formation

Tous degrés confondus, 87% des écoles en Suisse sont publiques, 4% sont privées subventionnées et 9% sont privées non subventionnées (voir graphique G 7).

Autorité responsable de l'école (statut)

Les institutions de formation sont soit publiques soit privées. Les institutions privées se subdivisent encore entre les établissements privés subventionnés par l'État (50% et plus de financement public) et les établissements privés non subventionnés par l'État (moins de 50% de financement public).

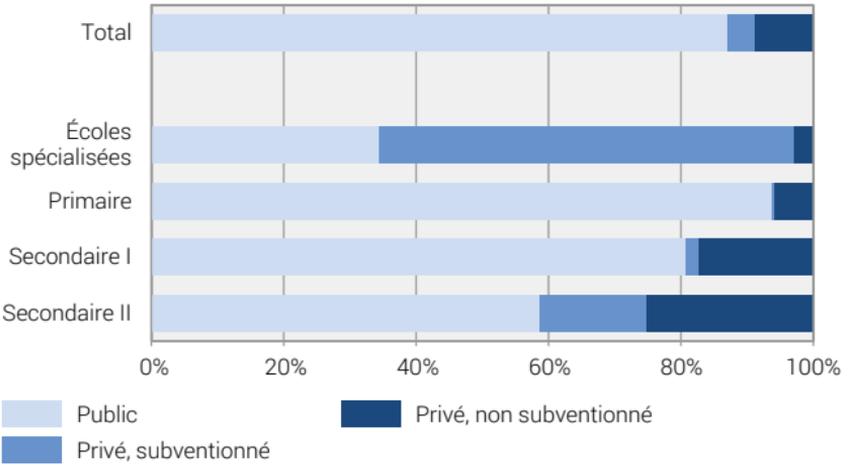
Dans la scolarité obligatoire, les écoles sont principalement publiques (degré primaire: 94%; degré secondaire I: 81%). La part du secteur privé non subventionné s'élève à 6% pour le degré primaire et à 17% pour le secondaire I. Celle du privé subventionné est quasiment nulle (0,3% resp. 2%). Quant aux écoles spécialisées, elles se distinguent des autres degrés avec une majorité d'écoles privées subventionnées (63%).

Au degré secondaire II, la part du secteur public s'élève à 59%, celle du privé subventionné à 16%. Le quart restant se rapporte aux écoles privées non subventionnées. La répartition selon leur statut des écoles professionnelles et des écoles offrant une formation générale est différente: 71% des écoles professionnelles resp. 54% des écoles de formations générales sont publiques, 18% resp. 9% sont privées subventionnées, 12% resp. 37% sont privées non subventionnées.

La part du secteur privé, subventionné ou non, augmente avec le degré de formation, exception faite des écoles spécialisées.

Écoles selon le degré de formation et l'autorité responsable, en 2015/16

G 7



Source: OFS – SBI

© OFS 2017

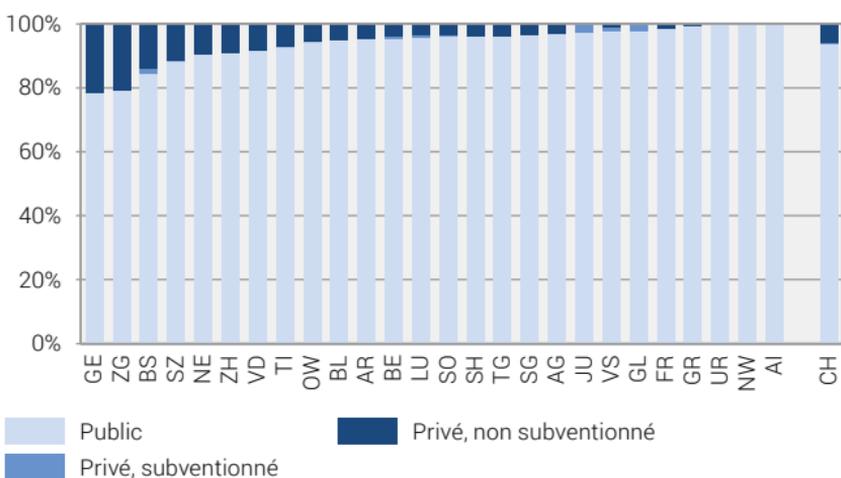
Sous la loupe: les diversités cantonales

L'autorité responsable des institutions de formation varie non seulement avec les degrés de formation, mais aussi selon les cantons.

Au degré primaire, la part des écoles privées subventionnées est très faible (moins de 3%) ou nulle dans tous les cantons. Celle des écoles privées non subventionnées varie de 1% aux Grisons à 22% dans le canton de Genève. Cinq cantons n'en ont pas sur leur territoire (JU, GL, UR, NW, AI).

Degré primaire: écoles selon le canton et l'autorité responsable, en 2015/16

G 8



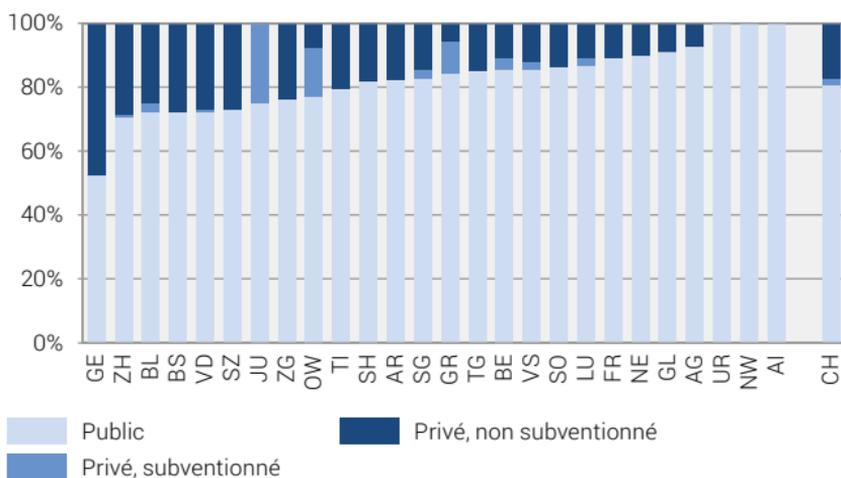
Source: OFS – SBI

© OFS 2017

Au degré secondaire I, la proportion d'écoles privées subventionnées atteint ou dépasse 10% dans trois cantons sur les dix qui en relèvent: Grisons (10%), Obwald (15%) et Jura (25%). Le canton de Genève a la part d'écoles privées non subventionnées la plus élevée (47%) (voir graphique G 9).

Degré secondaire I: écoles selon le canton et l'autorité responsable, en 2015/16

G 9



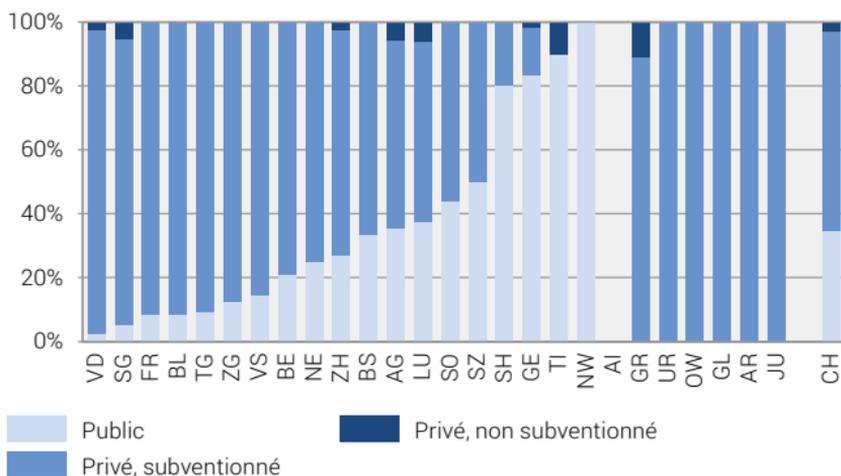
Source: OFS – SBI

© OFS 2017

Les écoles spécialisées occupent une place particulière dans le système scolaire suisse également du point de vue de l'autorité responsable. Dans la plupart des cantons, la majeure partie de ces écoles sont privées subventionnées. Dans cinq cantons, elles ont d'ailleurs uniquement ce statut. Seuls deux cantons (TI, NW) ne comptent pas d'écoles spécialisées privées subventionnées. Dans six cantons, il n'y a pas d'école spécialisée publique (GR, UR, OW, GL, AR, JU).

Écoles spécialisées selon le canton et l'autorité responsable, en 2015/16

G 10



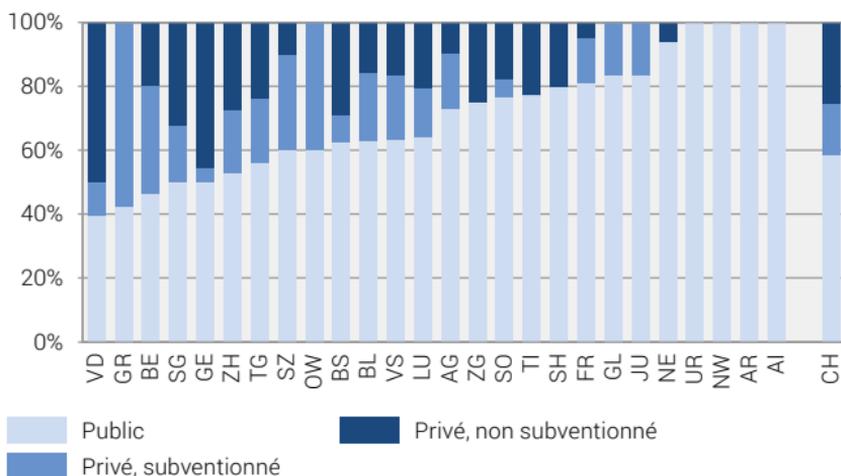
Source: OFS – SBI

© OFS 2017

La plus grande partie des écoles du degré secondaire II sont publiques dans tous les cantons, à l'exception des Grisons et du canton de Vaud. La part des écoles privées non subventionnées varie entre 50% dans le canton de Vaud et 5% à Fribourg. Huit cantons ne relèvent aucune école privée non subventionnée dans ce degré (GR, OW, GL, JU, UR, NW, AR, AI).

Degré secondaire II: écoles selon le canton et l'autorité responsable, 2015/16

G 11



Source: OFS – SBI

© OFS 2017

La répartition des institutions de formation sur le territoire suisse

La répartition des institutions de formation sur le territoire suisse est basée sur la définition des agglomérations et des autres catégories d'espace urbain⁹. Les principaux critères de répartition utilisés sont la densité de la population, le nombre de places de travail, le lien de continuité de la zone bâtie et des minimaux de nombre d'habitants et de flux de pendulaires.

Pour l'analyse présentée dans cette brochure, trois catégories d'espace ont été formées:

- **l'espace des centres urbains**: communes ayant une forte densité de population et d'emploi;
- **l'espace sous influence des centres urbains**: communes ayant des flux élevés de pendulaires vers les centres urbains;
- **l'espace hors influence des centres urbains**: communes ayant peu de flux pendulaires vers les centres urbains.

En 2015/16, plus de la moitié des institutions de formation en Suisse se trouvaient dans l'espace des centres urbains (57%), près d'un quart dans l'espace sous influence des centres urbains (23%) et le reste dans l'espace hors influence des centres urbains (20%) (voir graphique G12).

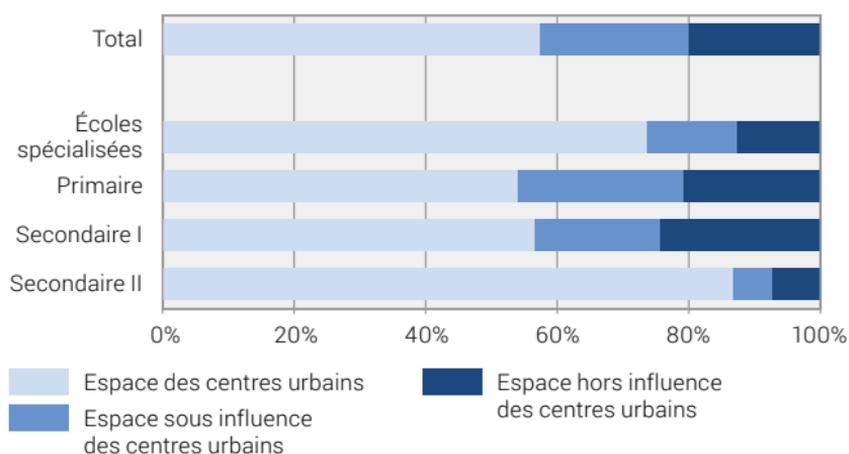
La répartition territoriale des écoles varie selon le degré de formation. Alors qu'environ la moitié des écoles des degrés primaire et secondaire I se situent dans l'espace des centres urbains (54% resp. 57%), la part des écoles spécialisées dans cet espace s'élève à 74% et celle des écoles du degré secondaire II à 87%.

Les écoles restantes sont distribuées de manière équivalente dans les espaces sous et hors influence des centres urbains (25% resp. 21% pour les écoles du degré primaire, 19% resp. 24% pour les écoles du degré secondaire I, 14% resp. 13% pour les écoles spécialisées et 6% resp. 7% pour les écoles du degré secondaire II).

⁹ L'espace à caractère urbain en Suisse en 2012. OFS (2014)

Écoles selon le type d'espace et le degré de formation, en 2015/16

G 12



Sources: OFS – SBI, Niveaux géographiques

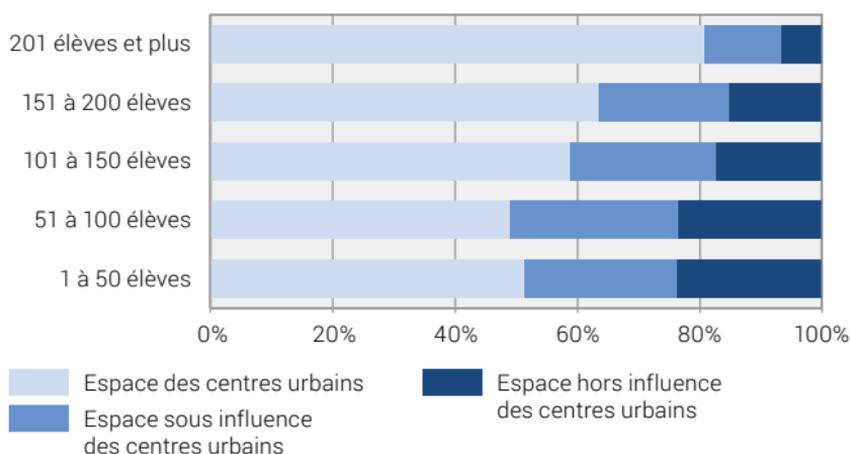
© OFS 2017

Tous degrés confondus, la moitié des écoles de 100 élèves ou moins et environ les deux tiers des écoles de 101 à 200 élèves se trouvent dans l'espace des centres urbains (59% pour les écoles de 101 à 150 élèves, 64% pour les écoles de 151 à 200 élèves). Le 81% des écoles de plus de 200 élèves se trouve dans cet espace.

Dans l'espace sous influence des centres urbains, chaque catégorie de taille représente environ un quart des écoles, hormis pour les écoles dont la taille est supérieure à 200 élèves (13%). Dans l'espace hors influence des centres urbains, la part la plus forte est celle des écoles ayant 50 élèves ou moins (24%) et la plus faible est celle des écoles de plus de 200 élèves (7%).

Écoles selon le type d'espace et la taille de l'école, en 2015/16

G 13



Sources: OFS – SBI, Niveaux géographiques

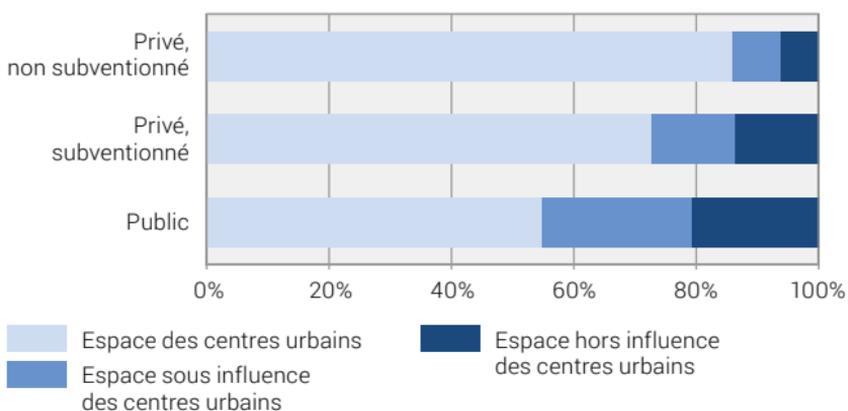
© OFS 2017

Réparties selon l'autorité responsable, plus de la moitié des écoles publiques (55%), près des trois quart des écoles privées subventionnées (73%) et la grande majorité des écoles privées non subventionnées (86%) se trouvent dans l'espace des centres urbains.

Le reste des écoles se partage de façon quasi égale entre les espaces sous et hors influence des centres urbains (25% resp. 21% pour les écoles publiques, 14% pour les écoles privées subventionnées et 8% resp. 6% pour les écoles privées non subventionnées).

Écoles selon le type d'espace et l'autorité responsable, en 2015/16

G 14



Sources: OFS – SBI, Niveaux géographiques

© OFS 2017

Sources

Statistique des institutions de formation (SBI)

La statistique des institutions de formation décrit l'offre en infrastructures scolaires par canton, du degré primaire au degré tertiaire. Toutes les institutions de formation ordinaires et spécialisées, publiques et privées, où est relevé au moins un élève, font partie de cette statistique. Les données sont relevées par le biais de la statistique des élèves et des étudiants (SDL, SIUS) et sont complétées par des informations provenant du Registre des entreprises et des établissements (REE).

Statistique des élèves et des étudiants (SDL)

La statistique des élèves et des étudiants regroupe les élèves et les étudiants du degré primaire au degré tertiaire (hautes écoles non comprises). Sont recensées toutes les personnes qui suivent pendant une demi-année au moins un programme de formation à plein temps ou à temps partiel. Les institutions de formation publiques et privées sont incluses dans ce recensement.

Statistique du personnel des écoles (SPE)

La statistique du personnel des écoles recueille des informations sur les personnes en exercice dans toutes les écoles publiques ou privées situées sur le territoire suisse, du degré primaire au degré tertiaire (hautes écoles non comprises).

Système d'information universitaire suisse (SIUS)

Les banques de données du système d'information universitaire suisse contiennent les données relatives aux étudiants et au personnel des hautes écoles (universitaires, spécialisées et pédagogiques). Elles renseignent sur la situation dans les études, le déroulement de celles-ci ainsi que sur divers facteurs sociodémographiques des étudiants et du personnel.

Dépenses publiques d'éducation (ÖBA)

La statistique des dépenses publiques d'éducation traite la partie des dépenses publiques de l'administration fédérale des finances répertoriée sous «Formation». Elle comprend les dépenses des pouvoirs publics de la scolarité obligatoire aux hautes écoles. Elle se réfère aux résultats de l'année comptable la plus récente (2014).

Définitions

Institution de formation

Une institution de formation est définie par son niveau administratif (direction) ainsi que par le ou les sites de formation (bâtiments) qui lui sont subordonnés. Un site de formation est généralement constitué d'un seul bâtiment, bien qu'il puisse en compter plusieurs si quelques minutes de marche les séparent les uns des autres. De manière générale, les termes d'école ou d'établissement correspondent aux sites de formation. Une institution de formation accueille en permanence des enseignants et des élèves/étudiants. Elle est fondée en vertu d'une loi communale, cantonale ou fédérale, a un mandat explicite de formation et le met en œuvre. Les institutions de formation sont placées sous la responsabilité soit des pouvoirs publics (Confédération, canton, commune ou autre organisme public), soit d'un organisme privé.

Corps enseignant

Dans cette brochure, le corps enseignant comprend le personnel chargé de l'enseignement direct dans les écoles (sans le personnel dispensant un programme d'enseignement étranger) et les professeurs et autres enseignants dans les hautes écoles. Afin de permettre la comparaison avec les élèves/étudiants, les chiffres relatifs aux enseignants correspondent à des équivalents plein temps (EPT) et non à des personnes.

Double comptage

Dans la statistique des institutions de formation, une même école offrant un programme d'enseignement sur plusieurs degrés de formation peut être comptée plusieurs fois, pour chaque degré, selon le niveau de détail voulu par l'analyse.

Région linguistique

Les régions linguistiques se basent sur la langue nationale parlée par une majorité de la population dans une commune. On distingue en Suisse quatre régions linguistiques:

- région linguistique allemande,
- région linguistique française,
- région linguistique italienne,
- région linguistique romanche.

Les autres définitions, présentées dans cette publication, sont disponibles sur le site Internet de l'Office fédéral de la statistique (www.statistique.admin.ch).

Renseignements

Statistique des institutions de formation:
schulstat@bfs.admin.ch.

Autres informations concernant les domaines de la formation:
www.education-stat.admin.ch.

Commandes d'imprimés

Tél. 058 463 60 60

Fax 058 463 60 61

order@bfs.admin.ch

Prix

Gratuit

Téléchargement

www.statistique.ch (gratuit)

Numéro OFS

1557-1700

La statistique www.la-statistique-compte.ch
compte pour vous.